

Appel à manifestation d'intérêts pour une place permanente au sein de la plateforme de formation du Pays du Périgord Noir

Le Périgord Noir est un territoire de projet, dans le sens où les démarches engagées collectivement répondent à des enjeux qui dépassent les limites intercommunales et témoignent d'une véritable approche territoriale, en s'appuyant à la fois sur les bassins de vie et les bassins économiques.

Aujourd'hui, le Pays du Périgord Noir anime et pilote :

- Les politiques territoriales menées à l'échelle Pays : Contractualisation régionale (Contrat de Développement et de Transitions), programmes européens (LEADER et Volet Territorial des Fonds Européens), stratégie Economie – Emploi – Formation, Action Collective de Proximité (ACP).
- Les outils collectifs d'intérêt Pays : la Résidence Habitat Jeunes et la Plateforme de Formation

1/ Contexte de l'appel à manifestation

Le Pays du Périgord Noir propose à la location un plateau technique de 800 m² comprenant un bureau permanent, des salles de formations, une salle informatique, un espace second œuvre et un espace dédié au gros œuvre.

Suite à la fin de notre conventionnement avec l'organisme de formation Association Interprofessionnelle pour la Formation en Sarladais (AIFS) en fin d'année 2023, le Pays recherche un nouveau cycle de conventionnement avec l'objectif de maintenir et de développer des formations en lien avec les besoins du territoire.

Soucieux d'éviter les risques de conflits d'intérêts et afin de garantir le respect des règles de la concurrence, le Pays du Périgord Noir propose une location privilégiée de sa plateforme de formation à travers un appel à manifestation d'intérêts (AMI).

La durée de cet AMI est prévue pour 3 ans.

2/ Présentation de la plateforme

Initié par des chefs d'entreprises du bâtiment et la Maison de l'Emploi du Périgord Noir, le projet de création de plateforme de formation voit le jour en 2012. L'investissement est porté par les six communautés de communes du territoire et constitue un outil dédié au développement économique du territoire. En plus des six communautés de communes, des fonds européens et régionaux ont été mobilisés pour financer le bâtiment.

Sur une surface de 800m², la plateforme offre un plateau technique (gros œuvre et second œuvre), une aire de CACES et des salles de formation. Les espaces sont pensés pour accueillir des formations diverses et de proximité, capables de répondre aux besoins en compétence des entreprises locales. La plateforme se veut pluridisciplinaire et interprofessionnelle. Cette dernière présente toutefois une

Des visuels présentant les différents espaces sont disponibles à l'adresse suivante : <https://pays-perigord-noir.com/plateforme-de-formation-sarlat-perigord-noir/>

Le Pays du Périgord Noir organise annuellement un comité de pilotage de la plateforme de formation. Celui-ci permet de présenter un bilan des formations dispensées à la plateforme. Pour chaque organisme de formation, nous présentons :

- L'intitulé de la formation
- Le nombre d'heures de formation proposées à la plateforme
- L'origine géographique des apprenants

Nous attendons du futur candidat retenu qu'il partage ce type de données avec le Pays pour faciliter le suivi et l'évaluation de la plateforme lors du comité de pilotage.

A titre d'information, voici une liste d'organismes proposant leurs formations et accompagnements à la plateforme pour l'année 2022 :

- AIFS
- BGE
- INSUP
- ADER mobilités
- CIBC
- Coop&Bat
- Capsecur
- CIPECMA Vendée
- ...

3/Présentation de la procédure de sélection

La procédure de sélection est ouverte et transparente, et les critères de sélections (décrits plus bas) sont objectifs et clairs.

Voici le contenu du dossier de réponse à l'AMI à fournir :

I/L'analyse de la structure du candidat (importance de notation 20%)

La première partie de l'AMI vise à évaluer la structure du candidat et sa capacité à exploiter la plateforme de formation dans des conditions équilibrées sur le plan financier. Pour cela, plusieurs critères seront pris en compte, tels que le nombre de salariés de la structure, le nombre de formations développées par l'organisme, le nombre d'apprenants accompagnés par an, le bilan et le compte de résultat 2022, ainsi que le budget prévisionnel. Ces informations permettront d'évaluer la solidité financière du candidat et sa capacité à assurer l'équilibre financier de l'exploitation du bâtiment

Éléments à fournir :

- Nombre de salariés de la structure. *Il est attendu que le candidat fournisse le nombre de salariés de la structure, en précisant leur répartition en termes de compétences et de fonctions.*
- Nombre de formation développées. *Ici, le candidat rappelle l'ensemble des formations qu'il déploie actuellement sur ou en dehors du territoire du Périgord Noir.*
- Nombre d'apprenants accompagnés par an en moyenne. *Sur les trois dernières années.*
- Bilan et compte de résultat 2022. *Le candidat doit fournir le bilan et le compte de résultat de l'année 2022 de sa structure.*
- Le budget prévisionnel et la capacité de l'organisme à garantir l'équilibre financier de l'exploitation de la plateforme de formation. *Le candidat doit présenter un budget prévisionnel pour l'exploitation de la plateforme, en précisant les sources de financement et les charges prévues. Il doit également montrer sa capacité à garantir l'équilibre financier de l'exploitation de la plateforme sur le long terme.*

II/L'analyse du projet de formation à la plateforme (importance de notation 40%)

Cette partie du dossier de réponse à l'AMI permettra aux candidats de présenter leur projet de formation développé à la plateforme. Il s'agira notamment de décrire les formations qui seront proposées à partir de janvier 2024, ainsi que l'approche adoptée en ce qui concerne la spécialisation de la plateforme sur le bâti ancien. Enfin, il sera demandé aux candidats de décrire le lien qu'ils entretiennent avec les acteurs locaux, qu'ils soient issus de la formation, de l'emploi, ou autre. Cette analyse du projet permettra au Pays du Périgord Noir d'évaluer la pertinence et la faisabilité des propositions des candidats.

Éléments à fournir :

- Quelles seront les formations développées à la plateforme à partir du 1er septembre 2023. *Fournir une liste détaillée des formations qui seront proposées sur la plateforme, incluant les objectifs pédagogiques, les durées, les modalités d'évaluation, et les prérequis éventuels.*
- Quelle est la plus-value de la plateforme dans votre projet ? *Expliquer comment la plateforme s'intègre dans la stratégie globale de l'organisme.*
- Quelle est votre approche concernant la spécialisation de la plateforme sur le BTP ? *Décrire les modalités de cette spécialisation, les formations envisagées, les enseignements spécifiques*

ainsi que le pourcentage de formation BTP par rapport au volume total de formations envisagées.

- Quel est le lien que vous entretenez avec les acteurs locaux ? (De la formation, de l'emploi, économique, institutionnel...) *Décrire les partenariats en place avec les entreprises locales, les établissements scolaires, les organisations professionnelles, ou les collectivités territoriales. Préciser les actions menées conjointement et les résultats obtenus.*

Comme il l'a été rappelé lors de la présentation de la plateforme, le côté partenarial et collectif est attendu de la part du candidat notamment lors de la préparation des comités de pilotage de la plateforme ou l'organisme retenu devra fournir au Pays du Périgord Noir des éléments quantitatifs permettant l'analyse et l'évaluation des activités de la plateforme. Les éléments demandés seront :

- Le descriptif des formations déployées
- Le nombre d'apprenants
- Le taux de réussite du diplôme
- Le taux de sortie positives suite au diplôme
- L'origine géographiques des apprenants (à l'échelle communale ou intercommunale)

III/ Les modalités d'utilisation de l'espace (Importance de notation 40%)

En plus de proposer un accès prioritaire à l'organisme retenu, le Pays du Périgord Noir souhaite pouvoir louer de manière ponctuelle la plateforme à d'autres organismes de formations qui ont également des besoins d'espace.

Les sous-locations de l'espace par l'organisme retenu ou tout autre organisme sont formellement interdites, même sous couvert d'une convention de partenariat. L'interdiction de sous-location concerne à la fois les salles de formation théoriques et le plateau technique (2nd œuvre, gros œuvre, CACES, bureau du formateur).

L'organisme retenu disposera d'un accès au **bureau permanent** à l'année permettant l'installation de trois collaborateurs pour la durée de la convention, c'est-à-dire trois ans, ainsi qu'à un minimum **d'une salle de formation théorique quotidienne** (salle n° 3 ou 4) et à l'accès **prioritaire au plateau technique** (second œuvre, gros œuvre, l'accès CACES et le bureau réservé au formateur BTP. Compte tenu du caractère public de ce bâtiment, le Pays du Périgord Noir se réserve le droit de louer le reste de l'espace (salles de formation théorique et plateau technique) à d'autres organismes de formation pour répondre au mieux aux besoins des structures locales. L'utilisation des autres salles par l'organisme retenu à l'AMI sera possible en fonction des disponibilités. Cette disponibilité sera vérifiée avec le Pays du Périgord Noir qui gère le planning général d'utilisation de la plateforme.

Le Pays travaillera en lien resserré avec l'organisme retenu dans le cas où un organisme tiers souhaite utiliser le plateau technique pour vérifier la bonne cohabitation des deux organismes de formation ainsi que l'utilisation partagée du bureau du formateur et de l'aire CACES.

Le Pays du Périgord Noir sera gestionnaire sur les accès prioritaires et les accès ordinaires. Les accès prioritaires relèvent de l'organisme retenu par le présent AMI et les accès « ordinaires » concernent les locations ponctuelles à des organismes tiers.

Elément à fournir :

- Le planning prévisionnel d'utilisation de l'espace en fonction des formations prévues

4/ Modalités de financement

Le loyer annuel demandé pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt est fixé à 25 000 euros. L'ensemble des charges sont comprises dans ce loyer. Le Pays du Périgord Noir pourra réévaluer le montant total des charges à supporter par le locataire dans le cadre du dialogue de gestion en fin d'année 2024, 2025 et 2026, à la hausse ou à la baisse, en fonction du cout réellement supporté.

5/ Modalités de réponse

Les dossiers de candidature, composés de l'ensemble des pièces décrites en partie 3, seront transmis en version dématérialisée à l'adresse suivante :

contact@payspn.fr

Réponse : Entre le 31 Juillet 2023 et au plus tard le 15 septembre 2023

Suite à une analyse comparative effectuée par l'équipe du Pays du Périgord Noir, un comité composé des membres du bureau du Pays du Périgord Noir sera chargé de sélectionner l'organisme de formation qui bénéficiera d'une place permanente au sein de la plateforme.

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt, les porteurs de projet peuvent adresser leurs questionnements à l'adresse suivante : baptiste.durand@payspn.fr

Le Pays du Périgord Noir se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt.